
Bulletin d'histoire politique

L'infrastructure de la guerre dans l'Europe de l'âge classique

Michel Fortmann and Thierry Gongora



Volume 8, Number 2-3, Winter 2000

L'histoire militaire dans tous ses états

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060199ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060199ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fortmann, M. & Gongora, T. (2000). L'infrastructure de la guerre dans l'Europe de l'âge classique. *Bulletin d'histoire politique*, 8(2-3), 67–86.
<https://doi.org/10.7202/1060199ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'infrastructure de la guerre dans l'Europe de l'âge classique¹



Michel Fortmann et Thierry Gongora*

Au XVI^e siècle, la guerre devient — et de loin — la tâche la plus exigeante à laquelle font face les États européens. Plus que n'importe quelle activité politique, elle exige la maîtrise d'un large éventail de techniques et de processus administratifs². « Il ne suffit pas d'avoir beaucoup d'hommes — disait Louvois en 1664 —, faut qu'ils soient bien faits, bien vêtus bien armés³. » Pour former les centaines de milliers de soldats des armées des XVII^e et XVIII^e siècles, pour les nourrir, les habiller, les loger, les armer, les soigner, les payer et pour les encadrer, il faudra ainsi non seulement créer les premières grandes administrations publiques, mais constituer un véritable cadre militaire professionnel. Or, au début du XVII^e siècle, la gestion administrative des premières grandes armées de l'ère moderne est, à peu d'exceptions près, embryonnaire ou primitive.

Les monarques, d'abord, ont peu de ressources pour faire la guerre, faute d'une base financière suffisante ; la statistique sociale étant inconnue, ils ne connaissent d'ailleurs même pas le nombre exact de leurs sujets ; ils doivent donc déléguer leurs responsabilités militaires à ceux qui peuvent produire les ressources et les hommes. Les régiments et les armées portent le nom de ceux qui les lèvent et les financent ; on parle ainsi en 1639 — non de l'armée du roi —, mais de celle du prince de Condé, du cardinal de la Valette et de celle du maréchal de Brézé.

De plus, comme la guerre est saisonnière, l'appareil administratif et logistique est improvisé au début de chaque campagne. À défaut d'organisation permanente, de moyens de communication et de transport modernes, l'entretien, l'approvisionnement des troupes — ainsi que la solde — sont souvent aléatoires.

De surcroît, il n'y a, pour ainsi dire, pas de code de discipline ; l'entraînement des troupes et la formation des officiers sont inconnus ; il n'y a pas

* Michel Fortmann enseigne les relations internationales au département de science politique de l'Université de Montréal ; Thierry Gongora (Ph. D.) est assistant de recherche à l'Institut des hautes études internationales à l'Université Laval.

non plus de hiérarchie claire ou de chaîne de commandement précise. En fait, à une époque où les rapports personnels et le clientélisme sont la norme, le sens du service à l'État est à peu près inconnu.

Il n'y pas d'administration centrale permanente en dehors des réseaux de clients et de fidèles que se constituent les grands du royaume. Les postes de responsabilité administratifs et militaires sont souvent soit des fiefs quasi féodaux, soit la propriété de leur titulaire dans les pays où prévaut la vénalité des charges.

Le recrutement des troupes, quant à lui, est à la fois décentralisé et très diversifié. Prenant l'exemple des armées impériales de la guerre de Trente Ans, on ne compte pas moins de six types de recrutements différents (levées féodales, milices provinciales, troupes de la frontière militaire (*Militärgrenze*), mercenaires étrangers, troupes réglées et armée fournie par les princes de l'Empire). Ce phénomène reflète à la fois la faiblesse du pouvoir central — qui n'a ni les ressources ni les connaissances nécessaires pour faire appel à la masse des sujets d'un royaume — et la difficulté technique de lever des troupes de façon systématique.

Notons, par ailleurs, que les conditions de vie du soldat au début de l'ère moderne — faute de services d'intendance et en l'absence d'hôpitaux ou de normes d'hygiène — sont atroces. Geoffrey Parker suggère ainsi qu'en 1630, dans l'armée suédoise — pourtant une des armées les plus modernes —, la conscription d'un soldat était équivalente à une condamnation à mort⁴. Jacques Dupaquier, quant à lui, suggère que le taux de mortalité total des armées de l'époque était de 25 % par an. Rien d'étonnant donc, dans ces circonstances, que la proportion des désertions soit considérable. Dans certaines conditions, des armées entières pouvaient ainsi fondre comme neige au soleil, quand elles ne se mutinaient pas. Au printemps de 1576, l'armée espagnole en Flandres est ainsi passée de 60 000 à 11 000 hommes en l'espace de quelques mois. D'ailleurs, cette armée se mutinera 46 fois de 1572 à 1607.

Petit à petit, les États européens vont tout d'abord se doter de forces permanentes et acquérir progressivement le monopole de la force militaire ; ils allaient par ailleurs tenter, tant bien que mal, de faire face plus méthodiquement aux problèmes considérables posés par le recrutement des hommes, leur équipement et leur approvisionnement. Ils allaient aussi se doter des premières administrations centrales et l'on distinguait les signes précurseurs d'une véritable professionnalisation de la fonction militaire.

Les premières armées permanentes et la monopolisation de la violence

Le sociologue Max Weber définit l'État comme

une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé, revendique avec succès pour son propre compte le *monopole de la violence physique légitime*. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde qu'à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère⁵.

C'est une définition qui est loin de recouvrir tous les aspects de la réalité de l'État moderne, mais qui a l'avantage de mettre en évidence un trait qu'ils partagent tous. En effet, il est difficile de considérer une entité politique comme un État si elle n'est pas en mesure de faire régner la loi et l'ordre sur son territoire. Or, comment le ferait-elle si elle ne détient pas le monopole de la force armée ?

Dans cette perspective, rappelons que, durant la Renaissance, l'idée selon laquelle le pouvoir central d'un État devait disposer d'une force militaire sur une base plus permanente n'est pas inconnue. Déjà, les guerres devenant plus fréquentes, certains États se rendaient compte qu'il était plus avantageux de mettre une armée sur pied à partir d'une structure déjà en place que de tout recommencer à zéro lors de chaque campagne. Les nouvelles armes (artillerie et armes à feu) exigent aussi la présence d'une élite de professionnels qui peuvent diriger les opérations et encadrer l'entraînement des nouvelles recrues. À l'évidence, cette expertise serait perdue si ces spécialistes et ces cadres étaient dispersés après chaque guerre. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, la France, la Bourgogne, Venise, Milan et l'Espagne vont ainsi créer des formations permanentes, l'exemple le plus souvent cité étant les compagnies d'ordonnance créées par Charles VII en 1439. Bien que des troupes de ce type aient été levées en France dès 1370, c'est en effet à ce monarque que revient le mérite d'avoir transformé l'armée des « écorcheurs » de la guerre de Cent Ans en armée professionnelle, plus petite (15 compagnies de 400 hommes, soit 6000 soldats), mais mieux organisée et plus disciplinée⁶.

Du XV^e au XVI^e siècle, la plupart des gouvernements européens vont donc prendre l'habitude de lever des troupes permanentes. Même la Russie ressentira le besoin de former un corps d'infanterie permanent (les *strelsky*), en 1550. Contrastant avec la diffusion presque générale de ce type de forces, l'Angleterre, de 1485 à 1660, reviendra à un système de milice communale ou *Shire Militia*, ce qui souligne le fait que ce pays est resté à l'écart des conflits du continent durant cette période. Dès que la Grande-Bretagne sera confrontée à la Hollande, puis à la France (1652-1714), elle sera cependant contrainte d'adopter le modèle continental. L'armée régulière britannique

va ainsi passer de 4500 hommes durant le règne de Charles II (1649-1685), à 30 000 sous Jacques II (1685-1688), puis à 75 000 hommes en 1714.

Des systèmes de recrutement en mutation

Le système militaire féodal avait schématiquement deux composantes : une caste de guerriers offrant un service militaire gratuit en échange d'un fief et, dans certains cas, un service plus généralisé de milice auquel se soumettaient les hommes libres.

Ce système avait ses avantages et sa logique : il reflétait les exigences de la défense territoriale, c'est-à-dire un système de défense relativement décentralisé, adapté à des menaces ponctuelles comme les guerres « privées », les expéditions militaires de courte durée et les raids saisonniers, tels que ceux des Vikings ou des Normands. Il convenait aussi à une société précapitaliste et peu monétarisée qui devait se mobiliser directement au niveau local pour se défendre. Ce système entre en crise à partir du XV^e siècle sous la pression des changements socio-économiques et des mutations techniques et tactiques suscitées par la révolution militaire⁷. Au XVI^e siècle va donc prendre forme un nouveau système de recrutement caractérisé par trois pratiques : le salariat, l'entreprise privée et le mercenariat⁸.

Trois pratiques de recrutement

Le salariat

En ce qui a trait au salariat, tout d'abord, il est frappant de constater que, de 1450 à 1789, le service militaire est rendu principalement contre une rémunération ou un bénéfice financier, plutôt qu'au nom d'un devoir politique, féodal ou civique. Le soldat est un volontaire qui s'engage en espérant assurer sa subsistance et, peut-être, sa fortune. Le métier des armes n'est plus une condition sociale dans laquelle on naît et dont on respecte scrupuleusement le code d'honneur, à l'exemple de la chevalerie ou des ordres militaires comme les janissaires ou les samourais. Ce n'est plus une fonction civique passagère, comme celle de milicien dans le cadre des levées féodales. Être militaire est un emploi rémunéré que l'on peut — en principe — quitter lorsque les conditions offertes ne sont plus satisfaisantes.

L'entreprise privée

Le second trait caractéristique de cette période réside dans le fait que la mobilisation, l'entraînement et même la direction des troupes en campagne sont assumés par l'entreprise privée plutôt que par l'État lui-même. En d'autres mots, l'État, durant cette période, utilise la sous-traitance dans la conduite de la guerre. Les premiers entrepreneurs militaires sont les *Condottieri* de la Renaissance italienne, c'est-à-dire des capitaines qui louaient le service de leurs compagnies aux diverses cités-États italiennes voulant assurer leur défense. L'entrepreneurship militaire autonome devient, par la suite, pra-

tique courante et prendra même des proportions inattendues. Notons que, sous cette forme, l'entrepreneuriat militaire se répand avant tout dans des régions où le pouvoir central est faible, comme l'Italie du XV^e siècle et l'Allemagne de la première moitié du XVII^e siècle.

Même si le phénomène a commencé à régresser après la guerre de Trente Ans (1618-1648), il n'en reste pas moins que chaque unité d'une armée, même nationale, était une véritable entreprise au sens économique du terme. Un grade de capitaine ou de colonel s'achète et donne le droit de lever une compagnie ou un régiment. L'unité militaire combattait au nom du roi, mais son propriétaire était le capitaine ou le colonel qui devait recruter les hommes, les entraîner et les équiper avec une somme consentie par l'État ou à ses propres frais en échange de paiements à venir. Les officiers considèrent leur unité comme un investissement dont ils doivent tirer profit. La tentation est donc grande de vouloir encaisser plus qu'ils ne fournissent en service, afin de rentabiliser le coût de leur brevet ou pour se protéger contre les fluctuations des finances royales.

Le mercenariat

La troisième caractéristique des systèmes de recrutement de l'Âge classique réside dans la pratique du mercenariat. De nos jours, les troupes « mercenaires » (c'est-à-dire des soldats recrutés à prix d'argent par un gouvernement dont ils ne sont pas ressortissants), comme la Garde suisse du Vatican ou les Gurkhas népalais, sont des curiosités relativement peu courantes dans les armées occidentales. Les normes juridiques nationales et internationales tendent d'ailleurs à interdire cette pratique qui — sous la forme purement privée des « soldats de fortune » — contribue parfois à l'instabilité politique des États du Tiers monde. Mais de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, le recrutement et l'utilisation de troupes étrangères est la règle. Des troupes suisses servent le roi de France de 1479 à 1789. Les armées françaises de Louis XIII à Louis XV sont composées de 20 % à 25 % de troupes étrangères. En Angleterre, pendant la période allant de 1695 à 1778, la proportion de troupes étrangères varie de 24 % à 54 %. En Prusse, la proportion fluctue entre 34 % et 66 %, de 1713 à 1743. Au XVIII^e siècle, jusqu'à un tiers des officiers de l'armée russe sont des étrangers. (Voir tableau.)

Le succès du mercenariat, à l'issue de la période féodale, s'explique aisément :

- il facilite les campagnes militaires à l'étranger, ce que ne permettaient pas les devoirs militaires limités dans le temps et l'espace de l'ère féodale ;
- l'infanterie mercenaire et professionnelle, et particulièrement les unités de Suisses et de Lansquenets durant le XV^e et le XVI^e siècles,

Les mercenaires dans les armées du XVIII^e siècle

Pays	Années	Taux de mercenaires
<i>Prusse</i>	1713-1740	34 %
	1743	66 %
	1768	56 %
	1786	50 %
<i>Grande-Bretagne</i>	1695	24 %
	1701	54 %
	1760	38 %
	1778	32 %
<i>France</i>	1756-1763	25 %
	1789	22 %
	1751	25 %
<i>Espagne</i>	1799	14 %

Source : Janice E. Thompson, p. 29.

prouve, par ailleurs, sa supériorité sur le champ de bataille, dans la mesure où elle maîtrise les nouvelles formes de combat face aux unités de milice ou de cavalerie lourde ;

- les mercenaires sont politiquement fiables ; ils peuvent faire défection pour des raisons financières, mais rarement pour des raisons politiques ;
- l'entrepreneur militaire agit comme un financier et un organisateur pour des États qui ont encore des capacités financières et bureaucratiques trop limitées pour assumer eux-mêmes le recrutement et l'organisation de grandes unités militaires ;
- le mercenariat et la professionnalisation des troupes sont perçus par les élites comme un mode de recrutement qui perturbe moins l'activité économique et ne menace pas la stabilité politique, contrairement à des options comme la conscription ou le service féodal. Ils permettent même d'absorber le chômage et de se débarrasser des marginaux et des sans-emploi. Comme le dira le maréchal de Villars, faisant allusion à l'abondance de recrues au cours des durs hivers de la première décennie du XVIII^e siècle : « La misère du peuple fut le salut de l'État⁹. »

Dans l'ensemble, cette méthode est donc souvent moins coûteuse que le maintien de troupes permanentes ; elle n'exige pas la mise sur pied ni l'institutionnalisation d'un appareil administratif et logistique, et elle garantit un certain degré de professionnalisme de la part des soldats ainsi engagés.

Par contre, comme le montrera à l'évidence la guerre de Trente Ans, le *condottierisme* érigé en système va, d'une part, amener l'émergence de contre-

pouvoirs militaires qui vont faire concurrence aux gouvernements établis, d'autre part, promouvoir la perpétuation de la guerre comme une entreprise économique. Des super-mercenaires, tels que le comte Jean Tilly, Albrecht von Wallenstein, Gottfried Pappenheim, Bernard de Saxe-Weimar, deviennent de véritables entrepreneurs de guerre. Ils mettent sur pied des armées de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, possèdent des industries et de vastes domaines agricoles et vont non seulement devenir des créanciers importants pour les souverains qui les emploient, mais aussi acquérir une dangereuse indépendance par rapport à ceux-ci.

Par ailleurs, en l'absence de contrôle central et, souvent, faute d'être entretenues et soldées, les troupes mercenaires se payent sur l'habitant. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les pillages, les mises à sac et les atrocités sont donc monnaie courante.

L'évolution de la logistique

La croissance phénoménale des armées entre le XVI^e et le XVII^e siècles pose à l'évidence des problèmes aigus d'intendance. En effet, si l'intendance ou, plus précisément, la logistique touche au soutien matériel des troupes, à leur déplacement et à leur stationnement, son importance augmente avec le volume des effectifs et la technicité du matériel. Il s'agit, avant tout, d'une question de chiffres.

Quelles sont les données du problème ? Une armée de la guerre de Trente Ans peut compter non seulement une trentaine de milliers de soldats (dont un tiers environ de cavalerie), mais aussi une foule de civils — serviteurs, palefreniers, marchands itinérants, familles, etc. — qui doublent quelquefois ses effectifs. À cela s'ajoutent évidemment les chevaux de la cavalerie ainsi que leur remonte (15 000 à 20 000 chevaux et mules) et plusieurs milliers de chariots, tirés chacun par 2 à 4 animaux de trait ou « somniers ». Les théoriciens de l'époque avaient d'ailleurs codifié la composition des trains logistiques en accordant deux « somniers » par cavalier et un pour six fantassins. Cela, notons-le, se compare presque avec la population d'une ville importante de l'époque, comme Londres ou Anvers. Par ailleurs, cette masse de gens et d'animaux, lorsqu'elle se déplace, le fait en bloc, et ce sera le cas jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les besoins en nourriture d'une telle masse sont donc considérables. La ration humaine quotidienne comprenant pain, vivres, boisson pèse 2,5 kg ; celle du cheval (avoine, foin), 12 kg auxquels s'ajoutent 24 litres d'eau. Une armée de 40 000 hommes et 10 000 chevaux réclamait alors 220 tonnes de subsistance par jour, soit (à titre d'exemple) 120 tonnes de foin, 45 tonnes de pain dit « de munition », 40 000 gallons de bière et la viande de 200 à 300 pièces de bétail¹⁰. À raison d'une tonne par chariot, cette charge était transportée par 200 à 300 véhicules.

Bien sûr, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la prédominance de l'arme blanche, la rareté des batailles rangées et la faible cadence de tir font porter les charges principales de la logistique sur l'approvisionnement en nourriture. Les sièges, cependant, permettent d'évaluer les besoins en matériel et en munitions à l'âge classique. Vauban estimait ainsi que pour 30 jours de siège, il fallait 80 000 boulets, 55 000 bombes et grenades, 50 000 sacs de terre et 40 000 outils. Cela représente 650 tonnes de munitions et 250 tonnes de matériel de génie pour lesquels Vauban réclamait une main-d'œuvre de 15 000 à 18 000 hommes et 2000 à 4000 chariots. Or, comme on le sait, les sièges pouvaient s'éterniser. En 1708, Marlborough, par exemple, est accompagné d'un train de 16 000 chevaux et 3000 chariots dont la fonction principale était de transporter une artillerie de siège comptant 18 canons lourds et 20 mortiers. Ce cortège s'étendait sur plus de 30 milles de route...

Comment approvisionnait-on ces immenses concentrations de bêtes et de gens ? La première chose à retenir est que, jusqu'au XVIII^e siècle, les soldats en garnison pourvoient eux-mêmes à leurs besoins immédiats. Aux étapes et en campagne, les vivres leur sont fournis moyennant une retenue sur leur maigre salaire. À partir de là, on peut envisager deux types de situation : une armée en quartier d'hiver et une armée en mouvement. Dans le premier cas, il était possible, avec un minimum de préparation, de s'entendre avec la population locale pour le logement et l'approvisionnement des troupes, sous la supervision de l'autorité militaire ou des édiles municipaux. Une façon de faire jusqu'au milieu du XVI^e siècle, par exemple, consistait pour un monarque à se prévaloir de ses droits féodaux pour acheter des vivres à prix fixe et les distribuer aux unités afin qu'ils soient vendus au soldat. Alternativement, la pratique s'est imposée peu à peu d'employer des fournisseurs privés ou « munitionnaires » qui achetaient les denrées nécessaires et approvisionnaient, théoriquement, les armées sur une base régulière. Notons, par ailleurs, que peu de régions sont en mesure de produire, bon an mal an, l'excédent de produits requis pour nourrir de telles concentrations d'hommes. C'est pour cette raison qu'au repos, les régiments sont dispersés sur le territoire du pays qui les emploie.

Une fois concentrée et en mouvement, cependant, une armée de plusieurs dizaines de milliers d'hommes est beaucoup plus difficile à entretenir, d'autant plus qu'elle avance lentement. En fait, au début du XVIII^e siècle, seules la France, la Rhénanie, la Westphalie, la Hollande, les Flandres et la Lombardie ont un taux de population suffisant (35 habitants par kilomètre carré) pour approvisionner une armée qui ne dispose pas de magasins. Il n'est pas étonnant, alors, que ce soit dans ces régions que se soient déroulées la plupart des guerres de la Renaissance à la Révolution.

En territoire ami ou allié, on peut bien sûr mettre en place un système d'étapes, surtout lorsque le chemin entre la base et le théâtre d'opérations demeure le même, année après année. Durant les guerres contre les Provinces-Unies, qui ont duré pendant près de 80 ans, l'Espagne a pu ainsi déplacer des centaines de milliers de soldats depuis le nord de l'Italie jusqu'à la Hollande, le long de ce qu'il est convenu d'appeler la « route espagnole ». La France et l'Angleterre ont aussi parfois tenté d'approvisionner leurs soldats en prépositionnant des vivres aux points de passage des armées. Hormis ces cas assez rares, particulièrement en territoire ennemi, les armées en campagne se nourrissent sur l'habitant. Le pillage est donc très répandu et, malgré les efforts des autorités françaises et espagnoles pour enrayer cette pratique et subvenir de façon minimale aux besoins de leurs troupes, il n'en faut pas beaucoup, jusqu'au début du XVII^e siècle, pour que les armées en campagne se transforment en bandes de pillards mal contrôlées. Plusieurs cas célèbres, comme le pillage de Rome en 1527, la « furie d'Anvers » en 1576 ou le sac de Magdebourg en 1631 illustrent le sort des régions visitées par le fléau de la guerre. À l'issue de la guerre de Trente Ans, par exemple, le bilan des destructions s'élève à 1500 villes, plus de 18 000 villages et les historiens évaluent à plus de 7 millions et demi les pertes humaines causées par la guerre, soit près de 20 % de la population de la région.

Le problème que soulèvent ces pratiques n'est pas seulement humanitaire. En effet, quand une région est dévastée, les armées n'ont d'autre choix que de se remettre en mouvement. Or, la guerre des sièges qui s'impose dans l'ouest de l'Europe au XVII^e siècle rend les campagnes plus longues, plus statiques. Il faut donc que les troupes puissent demeurer et subsister plus longtemps au même endroit.

Pour résoudre le problème et pallier le risque de pillage, les grands chefs mercenaires de la guerre de Trente Ans vont mettre au point un système original de « taxation » ou de protection militaire : le *Kontributionsystem*. Celui-ci consiste à imposer une « taxe » générale aux habitants des régions traversées par une armée, dans le but de leur épargner les pires exactions. Cette méthode, d'abord appliquée par Mansfeld en Bohême et Spinola en Allemagne, a été ensuite adoptée par tous les belligérants. Les autorités locales étaient ainsi obligées de réunir chaque semaine, ou chaque mois, les sommes ou les approvisionnements exigés par les forces occupantes. Spinola, ironiquement, s'est même servi en 1620 des registres fiscaux afin de calculer la taxe qu'il allait imposer à la région qu'il occupait. L'extorsion se fait évidemment sous la menace du recours à la force.

Dans l'ensemble, cependant, les problèmes que soulève l'approvisionnement des armées en campagne ne seront résolus que très partiellement, et les mouvements des grands chefs de guerre des XVII^e et XVIII^e siècles seront

sévèrement limités par le terrain. En fait, les exigences de la logistique ont largement dicté la stratégie jusqu'à la période napoléonienne, à tous les niveaux. On ne peut combattre que de mars à octobre, afin de pouvoir disposer des pâtures nécessaires à la nourriture des bêtes. On ne peut se déplacer que dans des régions précises, en restant près des cours d'eau qui facilitent l'approvisionnement régulier. En fait, la logistique va même dicter les objectifs des campagnes. Dans cette perspective, on s'attaque souvent moins à l'ennemi lui-même qu'à ses réserves de nourriture, et des régions entières sont dévastées dans l'unique but de priver un adversaire de son approvisionnement.

À la fin de la guerre de Trente Ans (1648), les armées suédoises ont ainsi entièrement dévasté l'Allemagne et la guerre elle-même dégénère en raids de cavalerie qui n'aboutissent à rien. C'est dans ce contexte que les Français vont mettre au point une des rares innovations importantes dans le domaine de la logistique à l'âge classique : le système des magasins.

Les magasins : outils précieux

La première chose que redécouvrent les administrateurs de l'armée du jeune Louis XIV est qu'un système logistique fonctionnel exige une bonne connaissance statistique des besoins des soldats. Michel Le Tellier va, dès 1640, appliquer une méthode très simple pour calculer ce qui est nécessaire à une armée en campagne. Il multiplie les besoins quotidiens des hommes et des bêtes par le nombre de jours de campagne, à savoir, en principe, 6 mois ou 180 jours de mai-juin à septembre-octobre. Partant de là, des contrats types sont passés avec des fournisseurs ou « munitionnaires », qui financent et fournissent les services désirés. La sous-traitance demeure donc la règle pour les fournitures comme le pain, la viande, le fourrage, mais aussi les vêtements, le logement, les chevaux, la poudre et le salpêtre. Cependant, pour éviter les abus, les contrats sont rédigés sur la base d'une réglementation précise, destinée à assurer la régularité et la conformité des approvisionnements.

Le Tellier va aussi progressivement mettre en place un système de magasins dans les villes étapes qui jalonnent la route menant aux théâtres d'opération principaux. Des magasins sont ainsi établis à Metz, Nancy et Pont-à-Mousson afin de préparer le siège de Thionville, en 1643, et d'assister les mouvements de Turenne sur le Rhin, en 1644. En 1648, il dispose des dépôts à Arras et à Dunkerque, en préparation du siège d'Ypres. Finalement, une des innovations principales de Le Tellier sera de créer, en 1643, *l'équipage des vivres*, un parc permanent de véhicules destinés à accompagner les armées en campagne avec une provision de quelques jours de vivres.

Dans sa forme initiale, le système demeure cependant improvisé pour chaque campagne. Il reviendra au fils de Le Tellier, Louvois, d'instaurer le premier réseau permanent d'approvisionnement des armées françaises. Louvois

créée alors deux types de magasins : les *places fortes du roi* constituent une ligne de forteresse dont la fonction est d'assurer la défense du royaume sur sa périphérie. Elles sont approvisionnées pour 6 mois. Les *magasins généraux*, quant à eux, sont destinés à approvisionner les armées en campagne au-delà des frontières. Ces deux types de magasins sont mis sous la responsabilité de gouverneurs qui en assurent l'approvisionnement.

Sur la base de ces réformes, Louis XIV peut déployer, en 1672, une armée de 120 000 hommes qui ne risque pas de se désagréger, faute de nourriture. À cette occasion, une chaîne de magasins est organisée par l'Électeur de Cologne sur son territoire. Turenne peut ainsi parcourir, sans difficulté, 220 milles en 33 jours !

Quoique impressionnant pour l'époque, ce système avait ses limites. Dans le cas français, il coûtait très cher et exigeait un entretien constant. En 1744, pour le seul transport du pain destiné à 170 000 hommes répartis entre l'Italie, la Hollande et l'Allemagne, les munitionnaires doivent louer plus de 5000 chevaux et mules. Le maintien des réserves en magasin impliquait, par ailleurs, que les vivres et les approvisionnements ne soient pas utilisés pour satisfaire les besoins ordinaires des garnisons.

Par ailleurs, malgré tous ces efforts, les convois ainsi que le système des magasins ne couvrent, tout au plus, qu'une partie des besoins d'une armée en marche, soit environ 10 à 11 %, d'après les estimations de certains historiens. Pour le reste, comme à l'époque de Gustave Adolphe, on doit vivre du terrain.

La première modernité des institutions militaires

Parallèlement au processus qui va amener tous les États européens à se doter d'un noyau de troupes permanentes, les institutions militaires vont acquérir un ensemble de traits qui témoignent de leur professionnalisation.

Qu'entendons-nous ici par professionnalisation ?

Brent Nosworthy définit une armée professionnelle comme une armée permanente et salariée dont l'entraînement systématique garantit la performance au combat¹¹. Russel Weigley, quant à lui, distingue deux composantes à la professionnalisation : l'émergence d'un profil de carrière et l'éducation¹². Ainsi, les soldats, à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle commencent à considérer la fonction militaire, non plus comme une obligation qui interrompt d'autres tâches, mais comme une profession que l'on choisit pour la vie. Ils sont rémunérés et progressent dans leur emploi en fonction d'une échelle de promotions. Ils obéissent aussi, petit à petit, à des critères précis au niveau des tactiques, des règles administratives et de l'éthique professionnelle¹³. En particulier, ils ne répondent plus seulement à leurs intérêts personnels, mais aux exigences et aux critères de leur profession. Au-delà de cela, la pratique du métier des armes ne repose plus seulement sur le fruit

de l'expérience ou le respect des traditions ancestrales, mais sur l'éducation et le perfectionnement des connaissances.

Les protestants hollandais de la fin du XVII^e siècle — parce qu'ils sont abandonnés par leur noblesse demeurée fidèle à Rome — ont également fait œuvre de pionniers à cet égard. Ils sont, en fait, obligés de réinventer non seulement les tactiques, mais aussi l'organisation militaire, sans s'encombrer des préjugés sociaux de l'époque.

Les comtes de Nassau ont ainsi introduit plusieurs innovations qui feront école. La plus connue, évidemment est la création par Jean de Nassau, en 1616, d'une académie militaire — la première de son genre — à Siegen, en Westphalie. Elle avait pour vocation d'enseigner aux jeunes nobles l'art de la guerre, de façon systématique, par la lecture des anciens et par l'exemple.

Certaines des pratiques moins connues des Hollandais n'en sont pas moins intéressantes. Maurice de Nassau avait, en effet, fort bien saisi l'importance du salariat afin de garantir la fiabilité de ses troupes. Il est fréquent que les soldats ne reçoivent pas de solde durant des années. Poussés à bout, ils refusent alors d'obéir ou se révoltent. Le *Stadhouder* insistait donc pour que ses troupes soient payées ponctuellement, et Delbrück¹⁴ voit là la raison pour laquelle les soldats hollandais ont accepté sans récriminer le régime très strict — du point de vue de la discipline et de l'entraînement — qui leur était imposé. En outre, les Espagnols et les Hollandais avaient aussi compris l'importance que revêtait la qualité de l'encadrement des soldats, que l'on peut évaluer à la proportion d'officiers et de sous-officiers par unité. À titre d'exemple, Maurice de Nassau comptait pour cent hommes : un capitaine, un lieutenant, une enseigne, deux ou trois sergents, trois caporaux, trois messagers, un capitaine d'arme, un secrétaire, un gendarme, dix soldats de première classe et deux tambours. Il faut souligner, d'ailleurs, que les premières hiérarchies militaires modernes voient le jour durant cette période. Les cadres de l'armée hollandaise sont aussi probablement les premiers auxquels on pourrait appliquer le statut d'officiers et de sous-officiers, au sens moderne du terme. En effet, ils ne se contentent pas de mener leurs hommes au combat, mais ils les forment, les entraînent et en ont la responsabilité administrative.

Précisons immédiatement que le modèle militaire hollandais, s'il était attrayant, était aussi très coûteux. Seuls les États très riches peuvent se permettre de l'adopter et ce, généralement, au détriment de leur santé financière. Dans les faits, la plupart des États continuèrent donc d'utiliser diverses formes de volontariat, de milices, de levées féodales ou de presses¹⁵ pour compléter le recrutement de leurs armées à moindres frais. Il faut aussi

souligner le fait que le processus de professionnalisation des armées européennes est loin d'être linéaire à partir de la fin du XVI^e siècle.

Les armées acquièrent aussi, à partir de cette période, plusieurs des traditions et des signes extérieurs que l'on associe aux institutions militaires modernes. À une époque où les unités étaient encore souvent mises sur pied et dispersées suivant les besoins apparaissent ainsi les premières formations permanentes disposant d'une identité propre, ce qui souligne leur statut institutionnel. Le *tercio* de Lombardie, par exemple, a ses insignes, ses couleurs, ses traditions qui soulignent sa qualité de régiment royal, « ancêtre de tous les autres régiments et pépinière des meilleurs soldats d'Europe¹⁶ ». En France, les régiments d'infanterie seront classés d'après leur date de commission. Au premier rang viennent, bien sûr, les Gardes ou la Maison du Roi, puis les « six vieux » (Régiments de Picardie, Piémont, Champagne, Navarre, Normandie, La Marine) dont la création remonte au duc François I^{er} de Guise et à Henri IV. En Angleterre, les régiments de la Garde (*1st Foot, Coldstream, et Scots* et *Royal Scots*) sont les unités les plus anciennes, mais ce n'est qu'en 1712 que les régiments d'infanterie seront classés par numéro, selon la date de leur création.

L'identification institutionnelle des soldats n'est cependant pas uniquement destinée à promouvoir l'esprit de corps ou à stimuler le recrutement. Compte tenu de la taille croissante des armées, il est de plus en plus important de disposer de signes distinctifs pour reconnaître l'appartenance nationale des unités. À partir de la guerre de Trente Ans, les armées distribuent, à cette fin, divers articles vestimentaires colorés (écharpes, rubans, plumes¹⁷). La Suède est le premier pays à adopter, en 1630, un habit de couleur uniforme (bleu) pour ses troupes. Le rouge devient la couleur traditionnelle de l'infanterie anglaise à partir de 1660 et, en France, les troupes de Louis XIV vont progressivement adopter le blanc¹⁸. Cette uniformisation est d'ailleurs aussi une affaire de bon sens sur le plan financier : l'achat de tissus en gros représente en effet un bon moyen d'économiser les fonds régimentaires.

La pratique d'une justice militaire distincte de la justice civile se répand aussi au XVI^e siècle et les « articles de guerre », ainsi que des ordonnances royales, vont définir les règles précises du comportement des soldats au sein de l'institution et en ce qui a trait à leurs relations avec le monde des civils.

L'émergence des administrations centrales

Au niveau de l'administration des armées, finalement, la seconde moitié du XVII^e siècle verra un certain nombre de pionniers mettre sur pied les organes centraux nécessaires à la gestion efficace des grandes armées de l'époque. Les réformes de l'administration militaire française sont, de ce point de vue, exemplaires car elles reflètent bien, à la fois, le génie personnel de quelques

grands commis de l'État, la nature conservatrice des sociétés de l'époque et les limites de ces innovations.

Un des problèmes principaux des systèmes militaires, durant cette période, tient à la difficulté d'imposer un contrôle administratif et politique sur des entités dispersées et relativement autonomes. En effet, l'absence d'une administration centrale efficace dans la plupart des pays d'Europe, l'inexistence de la statistique sociale et le manque de ressources des monarques avaient favorisé l'émergence d'un système diversifié et régionalisé d'administration militaire. Au premier chef, cela signifie que la responsabilité de lever, d'organiser et de commander les armées — ou les escadres — est déléguée à des magnats — souvent peu compétents — qui perçoivent leur fonction comme un bien personnel.

Par ailleurs, en cas de guerre, on fait toujours appel à la noblesse et aux municipalités, on engage des mercenaires¹⁹, mais les monarques procèdent aussi beaucoup à des levées de soldats en accordant des commissions à des officiers. Ceux-ci sont munis de brevets qui leur confèrent un grade (colonels, dans le cas de régiments, ou capitaines, dans celui de compagnies) ainsi que le commandement de leurs troupes. À ce niveau également, l'augmentation rapide de la taille des armées — à partir de 1635, dans le cas de la France²⁰ — s'est effectuée au prix d'une délégation systématique des pouvoirs. La vénalité des charges militaires, généralisée à l'époque en France, a contribué, dans ce sens, à la décentralisation de la gestion des troupes au niveau des régiments. Le recrutement, la solde, l'administration, l'approvisionnement des troupes dépendent des officiers, qui gèrent leur unité comme des propriétés personnelles, ainsi que des munitionnaires et des sous-traitants qui les fournissent.

Le métier des armes se trouve donc, à l'aube du XVII^e siècle, au confluent de deux logiques souvent contradictoires : la raison d'État, d'une part, qui favorise à la fois une plus grande centralisation et une gestion plus rationnelle de la chose militaire et, d'autre part, la recherche du profit personnel qui fait des régiments des entreprises commerciales. C'est pourquoi l'administration française du début du XVII^e siècle s'est révélée « incapable de faire face à la guerre à cause de l'augmentation subite des effectifs, des charges financières énormes et du manque d'aptitude des cadres militaires et administratifs à exécuter rapidement les ordres du gouvernement²¹ ». En fait, malgré une réglementation apparemment très stricte (le code Michau de 1629), la corruption et les abus prévalent, faute de moyens de contrôle suffisants.

Un exemple permet d'illustrer la faiblesse des pouvoirs administratifs : jusqu'à la fin du XVII^e siècle, il n'existe pas en France de registre systématique des troupes, sauf dans le cas des Gardes françaises et des Invalides. À

l'ère préstatistique, les autorités ne sont donc pas certaines du nombre exact de leurs soldats (certains auteurs parlent même d'une différence du tiers entre les effectifs réels et les effectifs théoriques des armées françaises). Bien sûr, il n'y a aucun moyen de s'assurer de l'état physique de ces soldats et de leur moral.

C'est dans ce contexte qu'une série de « ministres », dont le cardinal de Richelieu et son successeur, Mazarin (1642-1661), puis la dynastie des Le Tellier (1643-1701), vont tenter de réformer ce système défaillant.

En 1660, par exemple, sera constitué un ministère de la guerre comprenant un ensemble de bureaux fonctionnels (commissions, revues, fortifications, règlements militaires, routes, vivres, bénéfiques). Jusqu'en 1636, en effet, l'administration militaire avait été segmentée en quatre départements distincts. En 1688, le ministère commence à acquérir une mémoire institutionnelle, il dispose maintenant de ses propres archives — qui deviendront le Dépôt de la Guerre en 1703 —, de ses minutes, de ses registres, et il produit un flot continu de règlements et d'ordonnances (une vingtaine par an). Sur le plan financier, le ministère gère la moitié des dépenses de la monarchie en 1683 ; en 1690, les trois quarts.

Durant la même période, la monarchie allait établir le système des commissaires, c'est-à-dire des représentants directs du pouvoir royal en région. Envoyés, avec le titre d'intendants, pour des missions de surveillance et d'inspections temporaires, ils acquièrent, au début de la guerre de Trente Ans, un statut permanent. Dans les généralités et les provinces, les intendants — par ailleurs révocables à volonté — deviennent ainsi les courroies de transmission du pouvoir central, à la fois en matière de justice, de police et de finances. Dans le domaine militaire spécifiquement, on peut distinguer le rôle des *intendants de province*, celui des *intendants d'armées* et celui des *commissaires des guerres*.

Les premiers, qui sont en relation directe avec le secrétaire d'État à la Guerre, sont chargés de superviser le recrutement des volontaires, d'organiser la milice, d'assurer le bon fonctionnement du système des étapes, de surveiller le casernement des troupes et, en général, de veiller au maintien des bonnes relations entre militaires et civils. Les *Intendants aux armées*, quant à eux, vont se voir directement assignés à des grandes unités avec la mission de superviser leur fourniture en munitions, leurs approvisionnements ainsi que leur gestion financière. Ils vérifient tous les comptes, arbitrent les différends et veillent, en général, à la bonne administration des troupes. C'est d'ailleurs probablement grâce à eux que l'on pourra mettre fin aux pires abus concernant les fournisseurs et les sous-traitants des armées. Les *Commissaires des guerres* ont pour tâche principale de superviser les *montres* ou revues mensuelles des troupes, ainsi que les inspections qui sont

organisées en cours et en fin de campagne. Ils sont attachés à des armées ou des corps d'armée et fondent leur travail sur les *états des troupes* que dressent à leur intention les *contrôleurs des guerres*. Les intendants, finalement, ont un rôle plus politique qui consiste à s'assurer que les directives et les ordres royaux adressés aux officiers généraux soient exécutés avec célérité et exactitude.

Il faut noter, ici, que plusieurs postes de dignitaires — qui pouvaient, de par leur statut, médiatiser et donc, éventuellement, affaiblir le pouvoir royal — ont été supprimés par Richelieu, faisant place à une relation d'autorité plus directe entre le roi et ses armées. Le poste de connétable est supprimé en 1626, ainsi que celui d'amiral et de grand général des galères. Le cardinal va ainsi concentrer dans ses mains la maîtrise des côtes et de la navigation commerciale et militaire, non sans se heurter à l'opposition énergique des autorités provinciales et seigneuriales. Les postes de colonel-général de l'Infanterie et de colonel-général de la Cavalerie seront à leur tour supprimés en 1661 et 1675.

Dans la plupart des domaines, on peut donc réellement parler d'une authentique modernisation professionnelle, politique et administrative des armées au cours du XVIII^e siècle. La régence innove ainsi, en 1719, en affirmant la responsabilité de l'État dans le casernement des armées aux étapes, lorsqu'elles se déplacent vers leur théâtre d'opération. La subsistance des troupes est mieux assurée, du moins en France. L'hygiène, à son tour, devient à partir de 1770 un objet de la réglementation militaire. Les services de santé des armées voient le jour en 1708 : 122 officiers médecins sont nommés, cette année-là, dans 50 hôpitaux régionaux. La profession de médecin militaire commence aussi à se structurer. Elle comprend même des stages spécialisés dans des hôpitaux universitaires, tels que ceux de Lille, Metz et Strasbourg. La sédentarisation des unités permet aussi d'instituer des hôpitaux régimentaires. Même le traitement des invalides s'uniformise de façon remarquable : Jean-Pierre Bois a calculé que sur 25 000 invalides de guerre, en 1750, près de 15 000 sont répartis dans 151 compagnies détachées et 4000 sont logés aux Invalides, performance remarquable pour une société d'Ancien Régime. Les « pensions de retraite et d'invalidité », quant à elles, sont institutionnalisées par le ministre Choiseul, de 1762 à 1764 — 54 livres, par an, pour un fantassin²².

Finalement, même si l'armée reflète encore la structure de la société de l'époque — tout particulièrement en ce qui concerne la place privilégiée de l'aristocratie au niveau du corps des officiers —, l'éducation s'impose peu à peu comme un critère essentiel de sélection professionnelle. Les écoles de cadets en Prusse et en Russie, les Écoles Militaires Royales en France deviennent un point de passage obligé des jeunes nobles qui veulent faire

carrière dans l'armée. À la fin du règne de Louis XIV, l'officier-entrepreneur de la guerre de Trente Ans, indépendant et opportuniste, a donc fait place à un personnage qui se perçoit moins comme un agent autonome que comme un représentant de l'autorité royale.

Il faut aussi mentionner que la modernisation administrative, stimulée par la croissance des armées, a aussi favorisé la mise sur pied de systèmes de recrutement plus efficaces. Partant d'une meilleure connaissance démographique et sociale du Royaume, la France met au point, en 1701, un des premiers systèmes de conscription de l'époque, mis à part l'*indelningsverk* suédois et plus tard le *Kantonsystem* prussien (1733). Le tirage au sort de la milice fournit ainsi près de 46 % des troupes durant la guerre de succession d'Espagne (1701-1714), soit 245 000 hommes. Dès la fin du règne de Louis XIV, le rendement du recrutement en Europe est donc considérablement plus élevé qu'il ne l'était au XVI^e et même au début du XVII^e siècles.

La Suède arrive à mobiliser en 1710 environ 5 % de sa population. Si l'on calcule, de façon plus spécifique, le rendement du recrutement en prenant le nombre de recrues (volontaires et miliciens) et en le divisant non par la population totale, mais par le nombre d'adultes mobilisables, on obtient, pour la France de Louis XIV, le chiffre spéculatif (mais remarquable) de 1 homme sur 10 et, pour la Prusse, de 1 homme sur 4, ce qui n'est pas loin des taux de mobilisation de l'An I de la Révolution française.

Dans cette perspective, peut-on parler également d'armées plus « nationales » ? Certainement, si l'on constate qu'environ 80 à 90 % des armées du XVIII^e siècle sont maintenant constituées de nationaux, alors qu'en 1648, l'armée suédoise en Allemagne ne comptait que 18 000 nationaux sur 60 000 hommes. Jusqu'au XVII^e siècle, les recruteurs étrangers semblent ainsi exercer leur profession sans difficultés à travers toute l'Europe, quelquefois avec l'assentiment des gouvernements. Gustave Adolphe, par exemple, envoie des agents recruteurs en Angleterre, en France et aux Pays-Bas ; et Olivares recrute en Irlande et en Ukraine. Près de 10 % de la population écossaise sera employée par différents gouvernements pendant la guerre de Trente Ans.

À partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, on constate cependant un déclin du mercenariat et de l'entrepreneuriat militaire. Cela reflète, bien sûr, la raréfaction du personnel mercenaire causée par l'amélioration des conditions économiques, ainsi que la capacité accrue des États de mobiliser leurs propres citoyens et l'émergence timide d'un sentiment d'identité nationale.

Conclusion

Ce survol rapide des réalités qui sous-tendent la pratique de la guerre, à l'âge classique, permet de souligner la diversité des processus qui relient la guerre

et l'émergence de l'État et de la société modernes. L'activité guerrière a amené l'État à se doter d'une armée permanente et à acquérir le monopole de la violence sur son territoire. Pour contrôler et gérer cette force, les monarques ont également été amenés à créer un certain nombre d'outils administratifs et, en particulier, les organismes centraux qui allaient préfigurer les ministères modernes avec leurs multiples services spécialisés, leur réglementation et leur hiérarchie tatillonne et omniprésente. La guerre allait aussi amener les États à faire les premiers efforts systématiques pour mieux connaître leur territoire et leur population, dans le but d'améliorer le recrutement de leur armée et de mobiliser plus efficacement leurs ressources. Il n'est d'ailleurs pas exagéré de voir dans l'évolution du métier des armes un des premiers exemples de professionnalisation géré par l'État, autant au niveau de la pratique du salariat, de la discipline, de l'éducation que des premières normes de protection sociale. Bien entendu, il faut se garder de simplifier les choses. La guerre n'a pas été seulement un facteur de modernité, et la désagrégation de grandes puissances, comme l'Espagne des Habsbourg et la France, le démontre amplement. La guerre, dans cette perspective, n'est pas seulement un stimulant de la formation étatique. En effet, comme l'a fort justement souligné I. A. A. Thompson, la guerre a parfois favorisé l'émergence des États et stimulé la consolidation idéologique et institutionnelle des monarchies, mais elle a aussi miné les assises du pouvoir et affaibli l'État jusqu'à provoquer sa désintégration²³.

Le mot de la fin — qui justifie, d'une certaine façon, notre relativisme — appartient à Eliot Cohen. Pour lui, en effet, des périodes de changement comme celle que nous venons d'analyser « impliquent des mutations rapides, violentes et surtout *imprévisibles*. Clio a un certain nombre de leçons à donner à Mars, mais aucune n'est aussi importante que celle-là²⁴. »

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ce texte est extrait du livre *Les Cycles de Mars, révolutions militaires et édification étatique de la Renaissance à nos jours*, en préparation. Les auteurs y analysent le développement de l'État dans le cadre de ce que l'historiographie britannique appelle les révolutions militaires.
2. I. A. A. Thompson, *War and Government in Habsburg Spain 1560-1620*, Athlone Press, Londres, 1976, p. 1. Max Weber ira jusqu'à suggérer que le processus général de bureaucratization des États européens a été principalement influencé par la création des grandes armées permanentes durant cette période.
3. André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, Paris, Presses universitaires de France, tome 1, 1992, p. 404.
4. Geoffrey Parker, *The Military Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 53.
5. Max Weber, « Le métier et la vocation d'homme politique », dans *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 100-101. Nos italiques.

6. Georges Duby (dir.), *Histoire de la France, dynasties et révolutions de 1348 à 1852* (vol. 2), Paris, Larousse, 1972, p. 43. Michael Howard souligne, à ce propos, la modernité de l'armée qui accompagne Charles VIII en Italie, en 1494 : elle consiste en trois armes (infanterie, cavalerie et artillerie) opérant de façon combinée et est constituée, en grande partie, d'hommes payés par les finances du roi. (Michael Howard, *War in European History*, Oxford, Oxford University Press, 1976, p. 60.)
7. La chevalerie entre en déclin à cause de la monétarisation de l'économie, de la dévaluation et de l'insuffisance des revenus seigneuriaux et de l'émiettement des patrimoines nobiliaires. De plus en plus de chevaliers doivent vendre leurs services ou se tourner vers le brigandage. La notion de service militaire gratuit pour le roi est aussi difficile à maintenir lorsqu'elle implique des opérations prolongées ou à l'étranger (la période de service gratuit se limite à 40 jours dans l'année). Cela constitue une raison de plus de rémunérer les troupes et de favoriser le mercenariat. Avec le développement du capitalisme, de plus en plus de nobles et de bourgeois préférèrent payer une taxe pour lever des troupes que de voir leurs activités économiques perturbées par le devoir militaire.
8. Ces trois éléments ne résument pas la diversité des systèmes de recrutement militaire qui prolifèrent au cours des trois siècles que nous survolons ; nous ne traitons pas, notamment, des systèmes primitifs de conscription qui se pratiquent dans des États comme la Suède et la Prusse.
9. Pour Franco Cardini (*La Culture de la guerre*, Paris, Gallimard, 1992, p. 65 et p. 165-166), la faveur qu'a connue le mercenariat en Europe du XVI^e au XVII^e siècle a plusieurs causes : 1) le faible rendement des systèmes de milices qui ne produisent pas des troupes de qualité, en nombre suffisant, 2) le désintérêt des nobles et des bourgeois pour les devoirs militaires féodaux et 3) les réticences des élites face à l'armement généralisé des populations.
10. À titre de comparaison, le convoi type d'une légion romaine de 3900 hommes et 300 chevaux transporte 115 tonnes de vivres et bagages pour 30 jours, avec 60 à 100 chariots.
11. Brent Nosworthy, *The Anatomy of Victory*, New York, Hippocrene Books, 1992, p. 196.
12. Russel Weigley, *The Age of Battle*, Bloomington, Indiana University Press, 1991, p. 5-6.
13. Le code de discipline de l'armée suédoise, lu pour la première fois devant les troupes par Oxenstiern en 1621 — tradition reprise mensuellement dans tous les régiments suédois —, n'était pas seulement un règlement disciplinaire mais un guide moral (R. Weigley, *op. cit.*, p. 27). Il devait assurer que les soldats suédois arriveraient en Allemagne comme des libérateurs et non comme des pillards.
14. Hans Delbrück, *The Dawn of Modern Warfare*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1985, p. 160.
15. La presse, ou recrutement forcé, est pratiquée spécifiquement en Grande-Bretagne pour compléter les équipages de la Royal Navy.
16. Geoffrey Parker (dir.), *Cambridge Illustrated History of Warfare*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 150.
17. Les soldats des Habsbourg arborent le rouge, les Français le bleu, les Suédois le jaune et les Hollandais l'orange (G. Parker, *Cambridge...*, *op. cit.*, p. 151).
18. En 1685, une ordonnance royale fixe les couleurs des uniformes de la façon suivante : bleu pour les Gardes françaises, garance pour les Suisses, et gris-blanc pour le reste de l'infanterie (*Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, (tome 1), p. 406).
19. Comme l'a exprimé le maréchal de Saxe : « Un Allemand nous sert pour trois hommes, il en épargne un au royaume, il en ôte un à nos ennemis et il nous sert pour

un homme » (cité dans Jean Delmas (dir.), *Histoire militaire de la France* (tome 2), Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 26).

20. La France est ainsi passée d'une armée d'environ 20 000 soldats à 200 000 hommes en 1636. Or, l'exemple français, s'il est extrême, n'est pas unique. L'armée espagnole voit sa taille, déjà considérable (150 000 hommes), doubler de 1550 à 1630. Les forces hollandaises quintuplent durant le XVII^e siècle. Les forces suédoises passent de 15 000 hommes à 100 000 durant la même période.

21. *Histoire Militaire de la France* (tome 1), *op. cit.*, p. 359.

22. Jean-Pierre Blois, *Les Guerres en Europe, 1494-1792*, Paris, Belin, 1993, p. 53.

23. I. A. A. Thompson, *op. cit.*, p. 287.

24. Eliot Cohen, « A Revolution in Warfare », *Foreign Affairs*, vol. 75, n° 2, mars-avril 1996, p. 54.